

Traduction libre de l'italien de la réponse du Ministère des affaires étrangères Italien concernant la demande d'accès à l'information sur la coopération Italie/Tunisie.

Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale

Directeur général des Italiens à l'étranger et des politiques migratoires

Par rapport à votre demande d'accès à l'information du 22 septembre dernier, concernant des articles de presse portant sur d'éventuels projets d'assistance à la Tunisie, je voudrais vous informer que des évaluations sur les initiatives qui pourraient être financées sont toujours en cours et que celles-ci devront ensuite être soumises à l'examen des autorités tunisiennes.

À cet égard, il n'existe aucun accord bilatéral sur cette question spécifique.

Une demande de réexamen peut être faite auprès du responsable de la transparence (foia@esteri.it et urp.foia@cert.esteri.it) ou un recours peut être introduit auprès du tribunal administratif régional.

Cordialement,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ITALIENS À
L'ÉTRANGER ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES

30 septembre 2020